

LA FOSSE SEPTIQUE

Toute fosse septique préfabriquée en béton ou en polyéthylène doit être conforme à la norme NQ 3680-905 et être installée en respectant la réglementation en vigueur.

Norme de construction

La fosse doit être munie de deux ouvertures de visite. Il est obligatoire de prolonger les ouvertures jusqu'au niveau du sol.

Ces ouvertures doivent être pourvues de couvercles destinés à empêcher l'entrée des eaux de ruissellement et doivent être prolongées jusqu'à la surface du sol par des cheminées étanches et isolées contre le gel et munies d'un couvercle étanche.

L'extérieur de la fosse doit être recouvert d'un enduit bitumineux.

La hauteur du remblai au-dessus de la fosse ne doit pas excéder 90 cm.

Toute fosse septique doit être installée à niveau et être protégée contre le gel dans les cas où les mesures de protection s'avèrent insuffisantes. En hiver, il n'est pas conseillé d'enlever la neige, sauf pour dégager la conduite de ventilation.

Vidange

La fosse septique utilisée de façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les quatre (4) ans. La fosse septique utilisée de façon permanente doit être vidangée au moins tous les deux (2) ans. **Une fois la vidange terminée il ne faut pas laver ni désinfecter la fosse septique**. Il est même fortement recommandé de laisser une légère couche de boue afin d'accélérer la remise en opération.

Ventilation

La fosse doit être ventilée par une conduite de ventilation d'au moins 10 centimètres de diamètre ou être raccordée à la conduite de ventilation de la résidence.

La mise en service et l'entretien

Au moment de la mise en service, la fosse est tout **simplement remplie d'eau claire**. Après une vidange, il est recommandé de remplir la fosse d'eau claire pour les habitations saisonnières.

En hiver, il est important de ne pas enlever la neige qui recouvre la fosse septique (et son élément épurateur). La neige constitue un excellent isolant !



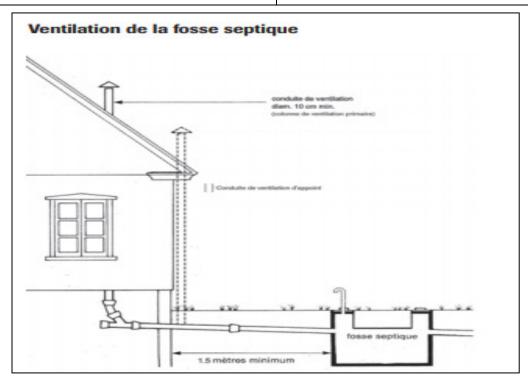
Certains entrepreneurs spécialisés en vidange de fosses septiques ont l'opportunité d'avoir un système de récupération des boues de fosses septiques qui ne récoltent que les boues et qui rejettent l'eau dans la fosse afin de conserver la flore bactérienne déjà en place. C'est un procédé très efficace puisqu'il permet au propriétaire de pouvoir utiliser immédiatement son système.

Les additifs

Les additifs que l'on suggère parfois d'ajouter au contenu des fosses septiques <u>sont à déconseiller</u>. Ils n'ont aucun effet bénéfique sur l'accumulation des boues et favorisent la solubilisation des matières grasses ou interfèrent dans la sédimentation des solides. De plus, l'ajout d'additif ne dispense pas le propriétaire à l'obligation de vidanger les boues de sa fosse septique et peut causer des dommages importants pour l'élément épurateur et les tuyaux.

Capacité d'une fosse septique

Nb. De chambres à coucher	Volume de la fosse
1 c.c.	500 gallons (2,3m³)
2 c.c.	625 gallons (2,8m³)
3 c.c.	750 gallons (3,4m³)
4 c.c.	850 gallons (3,9m³)
5 c.c.	950 gallons (4,3m³)
6 c.c.	1 050 gallons (4,8m³)



Source: www.mddelcc.gouv.qc.ca